Commune de DOMAZAN

M. DONNET Louis, maire

M. ASTIER François, Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. FABRE Benoit, M. FAYAD Ghassan, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

A Domazan le 21/07/2021.

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 20 juillet 2021 à 20h30

Madame, Monsieur, Cher (ou Chère) collègue,

Je vous prie de trouver ci-après le procès-verbal du le Conseil du 20 juillet :

Présents : 8 /15 :, Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M.DONNET Louis, M. FABRE Benoit, M. FAYAD Ghassan, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

Absents: 7/15: M. ASTIER François, Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique

- Désignation du secrétaire de séance : André CROUZET
- Approbation du PV du 29 juin
 Le Conseil approuve à l'unanimité le PV du Conseil précédent
- Délibération sur l'opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF (2021-728)

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire présentant la note de l'ONF sollicitant l'avis d'opposition aux orientations par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF annonçant entre autre, que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an entre 2021 et 2021 et que les communes forestières devront trouver les modalités de paiements d'une contribution supplémentaire de 7.5 millions d'euros en 2023, 10 millions en 2024 et 10 millions en 2025. Le Conseil décide à l'unanimité :

L'opposition

- à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ;
- au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes
- De au principe de payer plus pour moins de services, alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service publique, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'Etat

- l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;
- ▶ l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;
- ▶ l'Etat mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.
- Délibération sur l'accord de prise en charge par le CDG30 de la remise en concurrence de l'Assurance statutaire sans obligation d'adhésion (2021-729)

Le Conseil décide à l'unanimité de donner mandat au CDG pour lancer cette nouvelle offre pour une durée de 4 ans. Cette décision n'engage pas la collectivité à reconduire son propre contrat avec le prestataire.

- Délibération sur la création de 2 postes à l'école (2021-730)

Afin de répondre aux besoins en terme de personnel à l'école pour la rentrée 2021-2022, le Conseil décide à l'unanimité la création de 2 postes à temps non complet à partir du 1^{er} septembre 2021, et ainsi de mettre à jour le tableau des effectifs.

- Délibération sur approbation du Plu modification n°2 (simplifiée) (2021-731)
 La mise à disposition au public ayant eu lieu du 24 mai au 25 juin, le projet de modification n°2 (simplifiée) modifié au regard des avis des PPA et du public est approuvé par le Conseil à l'unanimité.
- Rapport d'activités du SMICTOM : reporté
 - Question diverses : néant

Séance à huis clos (article 2.7.1 circulaire interministérielle). Séance close à 22h